



CHERENG

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2013**

PRESENTS :

Messieurs MM : ZOUTE, BUISSE, DECALONNE, FROISSANT, VALLIN, BARBE, DENNIN,
DUBOIS, LEPERS, LEUILLETTE, POILLOT, RONDOUX

Mesdames : MELI, LEFROU, PEREIRA, TURBELIN, VANBAELINGHEM

ABSENTS EXCUSES :

Mr DELBROUCQ donne pouvoir de vote à Mr DUBOIS
Mme BRASIER donne pouvoir de vote à Mme PEREIRA
Mr CHIAREL donne pouvoir de vote à Mr ZOUTE
Mr MERLIN donne pouvoir de vote à Mr LEPERS
Mme MOTTE donne pouvoir de vote à Mr VALLIN
Mme SAILLIOT donne pouvoir de vote à Mme MELI

La séance est ouverte à 20 h 07.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur David VALLIN.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu de la séance du 20 Mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Décision :

- **Décision n° 2013/003** du 25 Mai 2013 : acceptation de la proposition de Mme Françoise DELEBARRE pour assurer une prestation basée autour de la chanson française lors du repas du Club Municipal des Aînés le 18 Juin 2013 de 14 h à 18 h.
Le montant de la prestation s'élève à 180,00 € TTC

2013 / 3 / 1 – Jury criminel – formation de la liste pour 2014

Monsieur le Maire rappelle les modalités du tirage au sort, conformément aux dispositions de la circulaire n°13/11 du 10 avril 2013 de Monsieur le Préfet du Nord. Le tirage au sort porte toujours sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par le code électoral et se déroule de la façon suivante : un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré.

Sont tirés au sort les électeurs dont le nom figure aux pages et lignes suivantes de la liste générale des électeurs de la commune de Chérens :

- * page 285, ligne 9 ;
- * page 110, ligne 2 ;
- * page 193, ligne 2 ;
- * page 136, ligne 5 ;
- * page 241, ligne 6 ;
- * page 217, ligne 6.

2013 / 3 / 2 – Gymnastique d'entretien féminine – saison 2013/2014

Monsieur DECALONNE rappelle à l'Assemblée la création en Septembre 1989 du Club Municipal de Gymnastique d'Entretien Féminine ainsi que son fonctionnement. Il rappelle également les tarifs pratiqués lors de la saison 2012-2013, à savoir :

- * Indemnité horaire d'enseignement : 25 Euros
- * Cotisation annuelle pour un cours par semaine : Chérengeois : 40 €
Hors chérengeois : 50 €
- * Cotisation annuelle pour deux cours par semaine : Chérengeois : 50 €
Hors chérengeois : 60 €

Il propose de reconduire l'indemnité d'enseignement et le montant de la cotisation annuelle de la même manière pour la saison 2013-2014.

Les dépenses seront imputées à l'Article 6218 du Budget.
Les recettes seront imputées à l'Article 70631.
Les frais d'affiliation et les frais de licence : à l'Article 6232.

Monsieur DECALONNE donne lecture de la délibération.

Propositions votées à l'unanimité

2013 / 3 / 3 – Convention d'objectifs et de partenariat entre la commune de Chérenq et l'Académie Intercommunale du Val de Marque

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de CHERENG verse une subvention de fonctionnement annuelle à l'Académie Intercommunale du Val de Marque (AIMVM) dont le montant est supérieur à 23 000 euros.

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, une convention entre cette association régie par la loi de 1901 et la commune doit être signée.

A cette fin, il est soumis à l'assemblée délibérante un projet de convention d'objectifs et de partenariat entre la commune et l'AIMVM.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur POILLOT Eric ne prend pas part au vote.

Proposition votée à l'unanimité

2013 / 3 / 4 – Suppressions de postes

Monsieur BUISSE explique que les postes des agents partis à la retraite ou mutés dans une autre collectivité sont restés vacants au tableau des effectifs. De même, certains agents ne sont plus affectés sur leur poste initial compte tenu de leur réussite au concours ou de leur nomination par promotion interne.

Par conséquent, il convient de supprimer ces postes après avis du comité technique paritaire. Ce dernier a rendu un avis favorable en date du 7 juin 2013.

Propositions votées à l'unanimité

2013 / 3 / 5 – Mise en place des autorisations d’absences

Monsieur le Maire explique que l’article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que des fonctionnaires en position d’activité peuvent être autorisés à s’absenter de leur service dans un certain nombre de cas. Les agents non titulaires peuvent également bénéficier de ces autorisations au même titre que les fonctionnaires territoriaux. Ces autorisations sont distinctes par leur objet des congés ; elles ne peuvent donc pas être décomptées des congés annuels ou de tout autre type de congé fixé à l’article 57 de la loi du 26/01/1984.

La mise en place des autorisations d’absence doit faire l’objet d’un avis du comité technique paritaire. Un avis favorable a été rendu en date du 7 Juin 2013.

Propositions votées à l’unanimité

2013 / 3 / 6 – Mise en place de l’organigramme des services municipaux

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de valider l’organigramme des services municipaux afin de déterminer pour chaque agent de la collectivité son positionnement après avis du comité technique paritaire. Un avis favorable a été rendu le 7 juin 2013.

Propositions votées à l’unanimité

2013 / 3 / 7 – Décision modificative 2013-001

Monsieur BUISSE rappelle que, par délibérations en date du 20 mars 2013, le conseil municipal a procédé à l’affectation du résultat 2012 et adopté le budget primitif 2013.

Toutefois, dans sa phase de préparation budgétaire, une erreur s’est produite et il s’avère que le montant du report au 001 est erroné. Cette erreur s’explique par le report en recettes d’investissements du net des Restes à Réaliser alors que ces derniers sont déjà intégrés en dépenses de la même section.

Par conséquent, il est proposé au conseil d’autoriser la modification suivante du budget 2013, à savoir :

SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
N° Compte	Libellé	Montant	N° Compte	Libellé	Montant
21311	Immobilisations - corporelles – Hôtel de Ville	82 038,20 €	001	Solde d’exécution	82 038,20
	TOTAL GENERAL	82 038,20 €		TOTAL GENERAL	82 038,20 €

Propositions votées à l’unanimité

2013 / 3 / 8 – Décision modificative 2013-002

Monsieur BUISSE informe l'Assemblée que le compte 2051 ne comporte aucun crédit. Aussi, afin de pouvoir honorer le paiement d'une facture qui sera imputée sur ce compte, il convient d'autoriser la modification suivante du budget 2013 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
N° Compte	Libellé	Montant	N° Compte	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	- 7000 €			
2051	Concessions et droits similaires	+ 7000 €			
	TOTAL GENERAL	0,00 €		TOTAL GENERAL	0,00 €

Propositions votées à l'unanimité

2013 / 3 / 9 – Suppression des régies de recettes – régie monétique et Centres de Loisirs

En vertu d'une délibération en date du 16 Mars 2008, le conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de compétences dont la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Dans un souci de faciliter la gestion communale et d'apporter, dès que besoins, des modifications aux régies comptables, il apparaît opportun que ces régies soient instaurées par une décision du Maire et non plus par délibération.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer les délibérations instituant :

- la régie de recettes de la régie monétique
- la régie de recettes des Centres de Loisirs.

Propositions votées à l'unanimité

2013 / 3 / 10 – Recrutement d'agents contractuels de remplacement (délibération de principe)

La continuité du service justifie le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou agents contractuels indisponibles. Ainsi, l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet le recrutement temporaire d'agents non titulaires sur postes permanents afin d'y remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter une délibération de principe autorisant ce recrutement.

Proposition votée à l'unanimité

2013 / 3 / 11 – Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet complémentaire relatif au circuit « A la Découverte de Chéreng » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Il informe également que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce, en accord avec le Département.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable et d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Propositions votées à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Festivités de la Fête Nationale :

Monsieur DECALONNE rappelle que toutes les festivités (animations, barbecue, bal populaire, défilé aux lampions et feu d'artifices) se dérouleront le samedi 13 Juillet 2013.
Le dimanche 14, seule la cérémonie du souvenir aura lieu (défilé + dépôt de gerbes)
Afin de préparer ces festivités, il serait souhaitable que chaque élu donne ses disponibilités à Mr DECALONNE.

Fête de la Musique du 21 Juin 2013

Monsieur le Maire rappelle que la fête de la musique, organisée pour la première fois en intercommunalité avec les communes d'Anstaing, Bouvines et Peronne-en-Mélantois, a connu un succès.

Il précise que, pour les années à venir, le recours à la mutualisation des moyens et du matériel tendra à se développer car cela permettra d'organiser de grandes manifestations sans coût majeur pour les communes.

Inauguration des Jardins Familiaux

Monsieur le Maire rappelle que Les jardins familiaux ont été inaugurés le lundi 24 Juin 2013 en présence de Monsieur Thierry LAZARO.

De même, il rappelle la création de l'association « Autour des jardins de Chérenge » qui gère ces parcelles. Ces dernières font environ 150 m² et sont équipées d'un cabanon et d'un récupérateur d'eau de pluie. Elles sont attribuées moyennant une cotisation annuelle de 30 euros.

Monsieur le Maire adresse ses vives félicitations à Monsieur Denis FROISSANT pour son investissement dans ce projet et souligne la bonne entente intergénérationnelle qui s'y est installée.

Trottoirs rue du Maréquaix

Lille Métropole Communauté Urbaine réalisera dans la 1^{ère} quinzaine de septembre 2013 la réfection des trottoirs (du n° 45 jusqu'à l'entrée de Baisieux).

Rue de la Chapelle

Monsieur le Maire a été interpellé par les riverains de la rue de la Chapelle à propos du non respect par les automobilistes de la limitation de vitesse.

Il rappelle que la vitesse rue de la Chapelle est limitée à 20 km/h (il s'agit d'une « zone de rencontre »).

Afin de renforcer la sécurité des enfants, piétons et cyclistes, les services de Lille Métropole a procédé au marquage d'une bande dans le but de rétrécir la voirie. De même, 2 barrières seront installées au bout de la rue du Beau Bouquet.

Bulletin Municipal

Monsieur LEPERS adresse ses remerciements pour les articles reçus et précise que la distribution du bulletin n° 85 est prévue ce 5 Juillet.

Lotissement « Rue de la Ferme Cauuet »

Monsieur le Maire informe que le promoteur « Pierres et Territoires » livrera une partie des maisons le 2 juillet 2013.

Les appartements seront plutôt livrés fin janvier – début février 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée à 21 h 03.